

## SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 décembre 2025

### PROCES VERBAL

#### Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.  
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Étaient présents :** M. LIMA Emmanuel, Mmes LEROY Marie-Pierre, ROTH Michèle, M. MAITROT André, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, PERNOT Marie-Evelyne, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, DURUPT Sandra, M. BOSSAERT Renaud, Mme JOSSO Gorete, M. GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia, M. LAROCHE Sébastien, Mme GARET Sylvie et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

#### Etaient absentes représentées :

Mme Stéphanie EDESA  
mandataire M. Emmanuel LIMA

Mme Meryam ERCAN  
mandataire Mme Catherine LEDOUBLE

Avant de commencer nos travaux je voudrais rendre hommage à trois personnes qui nous ont quittés récemment deux anciens maires-adjoints et Jean-Pierre notre maire adjoint aux affaires sociales.

Tout d'abord, Roland FOURNIER. Personnalité attachante et bien connue de la commune, Roland Fournier nous a quittés le 27 octobre, à l'âge de 90 ans.

Impliqué dans la vie municipale, Roland FOURNIER avait rejoint l'équipe de Georges ROYER au sein de laquelle il fut maire-adjoint.

Sur le plan professionnel, il a participé à la mutation de l'entreprise PETITJEAN. Il y était entré en 1958 alors qu'elle fabriquait des garde-boues de vélos avec une équipe de 12 personnes avant de devenir une entreprise leader dans la fabrication de candélabres.

Il s'est également investi pendant 25 ans dans la section de Saint-André de l'AFN-UNC. Il l'a animée jusqu'au bout avec un profond souci du devoir de mémoire.

Ses loisirs étaient riches et variés. La pratique du cyclotourisme au sein de l'AS Cyclo Petitjean, le dessin et la peinture avec la Société Artistique, ou encore la valorisation du patrimoine local avec Tempus Edax Rerum occupaient une place importante dans sa vie.

Ensuite, nous avons appris le décès de Josiane GALL-COUTURE le 22 novembre à l'âge de 96 ans.

Dryate de 1960 à 1975, son engagement pour sa ville fut tout d'abord artistique : elle organisa la « Société artistique » et lui donna ses lettres de noblesse.

Elle s'est ensuite investie dans la vie publique en devenant conseillère municipale et maire adjointe auprès de Georges Royer en 1977.

Première présidente des Amis du Parc Naturel Régional de la forêt d'Orient créés en 1970, et ce

jusqu'en 1990, elle écrit de nombreux articles dans le bulletin de l'association « L'Escarboucle ». A cette même époque, elle publia une plaquette illustrée sur l'histoire de l'abbaye de Montieramey. Elle deviendra membre de la Société académique de l'Aube.

Passionnée de peinture depuis toujours, elle légua à la ville de Saint André plusieurs de ses huiles, dont « les Allumeurs de réverbères » et « Paysage de Saint André avec son clocher ». Elle exposa dans sa région mais aussi aux Etats Unis et en Allemagne.

Son talent ne s'arrête pas là, puisqu'au moment de sa retraite en 1986, elle se tourne vers la création de vitraux sur plexis glace utilisant des résines acryliques. Aidée par Claude MASSIN, elle crée, restaure des vitraux dans diverses chapelles, églises du département et expose ses créations.

Josiane GALL-COUTURE a excellé en peinture à l'huile et aquarelle, mais elle a aussi écrit plusieurs romans dont « Les hommes de Julie » qui retrace son enfance malmenée et « Le temps où follement Troyes dansa » publié par la Maison de Boulanger en 2005.

Enfin, c'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Jean-Pierre ARGAUT qui nous a quittés le 12 décembre.

Il est entré au conseil municipal pour la première fois en 1977 comme conseiller municipal aux côtés du maire de l'époque, Georges ROYER. En 1989, il devient conseiller municipal d'opposition en remplacement de Pierre BODIE, démissionnaire. Il restera élu d'opposition jusqu'à l'élection en 2001 de l'équipe menée par Alain BALLAND.

Il devient alors maire-adjoint chargé de l'action sociale et vice-président du CCAS et le restera pendant trois mandats auprès d'Alain BALLAND. Jean-Pierre allait terminer son 8<sup>ème</sup> mandat, à nos côtés. Il était la mémoire vivante de notre commune. Il en connaissait toute l'histoire et toutes les familles.

En près de 50 ans de mandat, il a contribué activement à l'évolution de la commune et de ses services. Une de ses plus grandes fiertés était d'avoir participé à la création de la maison de retraite Pierre de Celle inaugurée en 2009.

Par-delà son engagement municipal, Jean-Pierre s'est beaucoup impliqué dans la vie associative dryate. Il était notamment membre actif de Tempus Edax Rerum depuis 1980. Il a participé à

la vie de nombreux organismes comme l'UDCA, le PACT, l'ADILA...

Sa vie professionnelle a été consacrée au domaine social. De 1973 jusqu'à sa retraite, il a évolué au sein de l'UDAF de l'Aube pour y devenir directeur du service des tutelles.

Pendant près de 50 ans son engagement pour sa ville et les dryats n'a jamais failli. Il était un pilier important de la vie municipale et attachait une importance particulière aux plus fragiles.

Jean-Pierre était une personnalité très attachante avec son franc-parler, ses anecdotes et son humour si caractéristique. Il va nous manquer.

### **M. Alain BALLAND**

Mme le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Je ne peux laisser passer ce conseil municipal sans évoquer, ne serait-ce qu'en quelques phrases, Jean-Pierre, qui fut mon adjoint pendant les trois mandats que j'ai effectués en tant que maire de Saint André les Vergers.

Dès mon élection, je l'ai nommé Maire-Adjoint, chargé de l'action sociale, de la famille et du logement.

Jean-Pierre, en plus d'une grande connaissance, avait une grande expérience dans ces domaines, en raison de son activité professionnelle, mais aussi en raison de ses engagements personnels. Je me suis appuyé sur lui, et il a été pendant toutes ces années le socle indispensable de notre action dans un secteur qui le passionnait et où il excellait. Sous des dehors bourrus, il était toujours du côté de ceux qui avaient besoin. Il savait les défendre, et intervenir. Il savait cependant distinguer, dans ce domaine sensible, le vrai du faux.

Il était aussi un connaisseur inégalable de St André, de son histoire, de ses familles, et ses anecdotes teintées d'humour ravissaient nos réunions de travail, .... De travail ou autres. Nous savions que, quelle que soit la question, il trouverait chez lui la réponse, à travers un document classé soigneusement quelque part dans son domicile, et qu'il ressortait opportunément.

C'était aussi un amoureux de la France, de sa grandeur, et il se désolait comme beaucoup de son évolution. En cela, il était fier de la carrière militaire de son fils au service de notre pays.

Il y aurait, bien sûr, beaucoup d'autres choses à dire sur Jean-Pierre, et cela se fera.

Je dirai pour conclure ce propos : Jean-Pierre, nous te regrettons. Nous sommes admiratifs, et reconnaissants, de ton engagement pendant presque 50 ans au service de St André et ses habitants.

Ton épouse, tes enfants, tes petits enfants, toute ta famille, peuvent être fiers de toi.

#### **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Bien entendu on s'associe à la peine de la famille de Jean-Pierre. C'était quelqu'un que nous respectons beaucoup même si nous n'étions pas assis sur les mêmes bancs. Sa passion et son engagement au service de la commune ont été très fort. C'est un dryat avec qui on arrivait facilement à trouver des sujets de conversation. Je pense qu'il y avait également un profond respect entre lui et moi. Nous sommes aussi très peinés et nous le regrettons beaucoup.

#### **Mme Catherine LEDOUBLE**

Nous allons maintenant procéder à nos travaux donc il y a lieu de désigner notre secrétaire de séance je vous propose Mme Olympe PAGLIA. Pas d'opposition pas d'abstention merci.

Ensuite nous devons adopter le PV de la précédente séance qui s'est tenue le 30 septembre avez-vous des questions ou des remarques par rapport à ce PV ? Il n'y en a pas je mets aux voix qui s'oppose qui s'abstient. Je vous remercie.

Je vous rappelle que nous avons un conseil municipal exceptionnel vendredi prochain. Il se tiendra à 18 heures à La Grange. Ensuite le vote du budget aura lieu le 17 février. Je vous avais normalement déjà donné cette date mais je préfère vous la confirmer.

Nous vous avons également déposé un rapport sur table. Ce rapport nous a été demandé par la CAF. La convention est arrivée aujourd'hui et je vous l'ai adressé dès que possible pour que vous ayez le temps de la consulter. Est-ce que vous m'autorisez à présenter ce rapport ? Je vous remercie

### **INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

#### **Mme Sylvie GARET**

Vous dites dans votre rapport que les charges de personnel sont le premier poste de dépenses de notre collectivité. Ma première remarque est de dire que les agents constituent la richesse de notre commune, parce que sans eux les services ne fonctionnent pas, et sans eux les dryats et les dryates ne bénéficient pas des services dont ils ont besoin.

Certes il y a une augmentation de 4,3 %. Vous avez recruté à peu près une trentaine d'agents en deux ans c'est surtout parce qu'il y a des besoins comme ceux qui sont apparus avec l'ouverture de la crèche. Ce poste budgétaire est essentiel et important.

#### **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Pour ajouter à ce que vient de dire Mme GARET. La droite, pour la nommer ainsi, même quand elle est dans l'opposition, plaide toujours pour la réduction des dépenses de fonctionnement. Pour faire un peu allusion à votre discours, maintenant c'est la maîtrise. Vous vous rendez bien compte de toute manière que de réduire les dépenses de personnel, c'est appauvrir la richesse de la municipalité.

Moi qui vous ai connu dans l'opposition, pas vous personnellement, ça me remémore un certain nombre de choses sur les fameuses réductions absolues de dépenses de personnel.

#### **Mme Catherine LEDOUBLE**

Je prends note mais effectivement je n'étais pas en place à cette époque. Ceci-dit, comme on a une population qui augmente, le fait de contenir l'augmentation cela va un peu dans ce sens-là.

#### **Mme Patricia ROGE**

Justement sémantiquement on ne devrait pas parler de charges de personnel mais de richesses humaines.

## Mme Catherine LEDOUBLE

Très bien pas d'autres interventions.

### M. Jean-Pierre CORNEVIN

Ce sont les dernières orientations budgétaires, on ne va pas se priver de rappeler ce que tout le monde sait ici puisqu'on le rappelle tous les ans.

Les données économiques et les éléments budgétaires du rapport sont sans surprise. Nous divergeons sur les choix politiques qui en résultent.

Je vais quand même dire deux mots sur ce que vous avez bien voulu développer concernant la structuration de nos recettes de fonctionnement. Elles sont effectivement constituées à hauteur de 56 % par des impôts locaux ce qui fait que la dynamique des bases évolue chaque année de façon très conséquente. Les recettes des contributions directes sont ainsi passées de 7 585 000 € en 2020 au début de votre mandat à 9 175 000 € pour ce budget, soit plus d'1.5 million de recette par an. Cela fait un cumul de plus de 2 millions € de recette depuis 2020.

Donc le problème est que cette augmentation de recette n'a pas fait varier vos choix de gestion. Par exemple, vous préférez construire un court de tennis, sur lequel on ne s'est pas opposé sur le fond. On est à environ de 2.5 millions d'euros sans contracter d'emprunt et donc forcément comprimant les dépenses de fonctionnement, alors qu'avec cette somme vous pouvez par exemple mettre le bus en accès libre pour les plus de 65 ans de notre commune pendant plus de 10 ans.

Vu sous cet angle, on peut s'interroger sur ces choix. C'est une orthodoxie budgétaire qui est en fait une posture idéologique, qui à mon sens vous coupe des attentes qui émergent dans la population et sa réalité sociale. J'ai vu les chiffres dans le document que vous nous avez envoyé tout à l'heure, dans le document de la CAF, il est noté qu'il y a sur notre commune un taux de pauvreté de 17 %, qui est supérieur à la moyenne nationale de 15,4 %. Il y a donc des attentes qui ne sont pas prises en compte.

Tout comme le fait de considérer d'ailleurs les constructions nouvelles de la ZAC d'Echenilly sous le prisme de nouvelles recettes fiscales. Quand on les prend uniquement sous ce prisme alors effectivement ça vous empêche de réaliser l'urgence qu'il y a de stopper ce type de réalisation, qui est d'une autre époque et de passer à autre chose. Il y a bien d'autres choses à faire.

Voilà les quelques commentaires non exhaustifs que nous souhaitons faire à la lecture de ce rapport.

## Mme Catherine LEDOUBLE

Sur le fond, vous savez que nous n'avons pas l'habitude de faire les mêmes choix, ce n'est pas une nouveauté. Simplement je vais vous répondre sur 2 points : le premier concernant la construction du bâtiment du tennis couvert, je vous rappelle qu'il est entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques. Cela devrait nous permettre de maîtriser nos dépenses énergétiques. Il y avait un intérêt sportif j'en conviens, il répondait à un besoin et nous avons essayé de faire en sorte que cette construction soit utile pour tous.

Par ailleurs, vous parlez du problème des constructions mais dois-je vous rappeler le besoin de logements, il faut aussi répondre à cette problématique.

**Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté.**

### AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : unanimité**

### ADMISSION DE CREANCES IRRECOUVRABLES

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)*

**Vote : unanimité**

### INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)*

**Vote : unanimité**

**REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA CROIX BLANCHE  
ET DE LA RUE MAURICE VEYSSIERE – DEMANDE DE  
SUBVENTION DU TITRE DE LA DETR – DEMANDE DE  
SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU – VALIDATION  
DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

*(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)*

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

C'est vraiment une rue structurante de la commune et je n'arrive pas à comprendre pourquoi il n'y a pas de pistes cyclables de prévu sur cet axe, d'autant plus que l'on est dans l'enfilade de la rue Notre-Dame des Prés qui a été correctement traitée avec une piste cyclable en site propre. Vous deviez avoir de très bonnes raisons

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Oui, certainement. La bonne raison était la place. Il n'y a pas la largeur suffisante pour mettre une piste cyclable et comme c'est un axe qui est extrêmement emprunté, ce n'est pas imaginable de le mettre en sens unique. Il n'y a physiquement pas la place de mettre une piste cyclable.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

J'ai du mal à imaginer qu'à notre époque on n'ait pas des techniciens qui soient capables de nous sortir quelque chose de convaincant en réduisant même un trottoir.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Le problème c'est qu'on est aussi obligé d'avoir un trottoir aux normes PMR, plus une largeur de voirie minimale pour pouvoir se croiser. Alors il ne reste pas la place pour mettre une piste cyclable. Pour ce qui est du stationnement, il n'y en aura pas tout le long mais uniquement aux endroits les plus larges.

En revanche vous noterez qu'on fait le maximum pour désimperméabiliser cette rue.

**Vote : unanimité**

**Les délégués du CCAS sortent de la salle.**  
(Mmes LEDOUBLE, BERLOT, EDESA, ROGE et M. GROSJEAN).

**La présidence est donnée  
à M. Emmanuel LIMA**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION  
ATTRIBUEE AU CCAS DE L'EXERCICE 2025**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Vote : unanimité**

**Retour des délégués du CCAS.  
La présidence est reprise par  
Mme Catherine LEDOUBLE  
Sortie de M. Emmanuel LIMA membre du SAF.**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION  
ATTRIBUEE AU SAF DE L'EXERCICE 2025**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Michel DUMONT)*

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Les problèmes de trésorerie sont principalement liés aux problèmes que rencontrent certaines familles pour payer les licences.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Le problème c'est que le club, d'une part a fait l'avance des licences lorsque les jeunes s'inscrivaient et donc il y a un délai entre le moment où le club avance et le remboursement des familles. Et d'autre part, le club part d'une trésorerie 0 puisqu'il n'existait pas auparavant. Il a dû faire des investissements en matière d'équipement et de matériel.

Je pense que le club s'y est mal pris en faisant l'avance des licences, et peut-être, faut-il faire les inscriptions un peu plus tôt pour laisser le temps aux familles pour régler les licences avant le début des tournois.

Je pense que c'est un problème d'organisation. J'en ai discuté avec le Président du club qui m'a dit qu'ils allaient revoir cela pour l'année prochaine. Donc, en théorie ça devrait mieux se passer.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Il y a forcément quelque chose qui n'a pas fonctionné. On vient de voter une avance de 100 000 € pour le CCAS pour son fonctionnement normal et j'ai vu aussi dans le rapport un reste de budget de 15 000 € de trésorerie qui n'ont pas été utilisés. Il y a forcément quelque chose qui ne fonctionne pas.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Excuser moi du coup, j'écoutais mon collègue et j'ai perdu le fil. J'ai juste perdu les deux dernières phrases.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Il y a forcément quelque chose qui n'a pas fonctionné parce qu'il reste 15 000 € dans le budget des aides financières au CCAS cette année. On aurait pu aider les familles en conséquence, d'autant que vous me dites que c'est une pratique qui peut éventuellement se faire.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

On le fait. Mais ici ce n'est pas une question de moyen.

Ce n'est pas forcément le sujet, c'est-à-dire que normalement quand vous vous inscrivez quelque part, vous remplissez la fiche d'inscription, vous payez l'inscription et vous pratiquez après. Là, ils ont fait les choses à l'envers : ils les ont inscrits, ils les ont fait jouer et après ils ont réclamé les sous, donc du coup ça marche moins. C'est un problème organisationnel.

**Vote : unanimité**

**Retour de M. Emmanuel LIMA**

**VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION  
ATTRIBUEE AU BC SA DE L'EXERCICE 2025**

*(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)*

**Vote : unanimité**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION  
DES AGENTS RECENSEURS**

*(Lecture du rapport par M. Pascal GOJJARD)*

**Mme Sylvie GARET**

Juste par curiosité, sur quels critères sont recrutés les deux agents recenseurs contractuels ?

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Sur la base du volontariat. On fait appel à des volontaires dans la population.

**Mme Sylvie GARET**

Et les agents municipaux ?

**Mme Catherine LEDOUBLE**

On a deux agents municipaux qui font ça en dehors de leur temps de travail. C'est la même base celle du volontariat.

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT D'ASSURANCE  
DES RISQUES STATUTAIRES POUR LES AGENTS  
AFFILIES A LA CNRA CL – MODIFICATION DES  
CONDITIONS CONTRACTUELLES**

*(Lecture du rapport par M. Pascal GOJJARD)*

**M. Florent BALLANFAT**

Ce qui ressort de ce rapport, c'est que la commune assume le risque restant, c'est la différence entre l'ancienne offre et la nouvelle.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

C'est exactement ça.

**M. Florent BALLANFAT**

D'accord, c'est aussi pour ça que j'avais à d'autres occasions exprimés mes inquiétudes par rapport à la négociation du contrat collectif en matière de santé. C'est une pratique qui malheureusement est courante, les assureurs cassent un peu les prix pour répondre à des offres groupées et derrière ils rencontrent des difficultés pour équilibrer le contrat. Après on se retrouve dans des situations comme ça avec soit des prestations qui baissent, soit des cotisations qui augmentent.

C'est assez problématique et c'est une source d'instabilité pour la commune mais là en l'occurrence aussi en plus pour les agents.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Ici, c'est uniquement pour la commune.

**M. Florent BALLANFAT**

Oui effectivement, mais je voulais dire dans le cas du contrat santé.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Tout ce qui touche aux assurances pour les collectivités c'est compliqué.

**Vote : unanimité**

**M. Emmanuel LIMA**

**PERSONNEL COMMUNAL – PROPOSITION DE MISE A  
JOUR DU PROTOCOLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**Mme Catherine LEDOUBLE**

C'est juste un petit toilettage. Il a été voté à l'unanimité par le Comité technique.

**M. Florent BALLANFAT**

Je constate effectivement qu'on se met en conformité avec la loi, ce qui est normal. Ce que je regrette c'est que cette loi réduit encore le droit des agents en cas de maladie. Sous prétexte d'éviter les abus, on a encore tendance à décourager les agents à se mettre en arrêt maladie en cas de besoin. Cela se fait au détriment de leur santé avec le risque par la suite d'avoir des arrêts maladie plus longs ou de contaminer d'autres personnes. C'est regrettable. Je trouve qu'on n'est pas assez dans la prévention. Vous n'y pouvez rien, mais je trouve que cette obligation légale est assez affligeante.

**Vote : unanimité**

**Sortie de Mme LEDOUBLE et M. BALLAND  
Conseillers départementaux  
La Présidence est donnée à  
M. Emmanuel LIMA**

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES  
ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE – AUTORISATION A  
SIGNER LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE  
L'AUBE ET L'ASSOCIATION AASEAA10**

*(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)*

**Mme Patricia ROGE**

Cette organisation est nouvelle : niveau départemental, au niveau local, au niveau opérationnel, et des comités de pilotage. Je voulais savoir comment tout cela allait s'articuler ? S'il y avait des passerelles ? Comment les élus allaient avoir un retour ? C'est bien que cela soit un peu plus cadré, justement c'est l'occasion d'inclure plus de gens dans ce genre de comité.

Je vais laisser la parole à Mme LABOUREE sur ce point un peu technique.

**Mme Florence LABOUREE**

C'est Mme LEDOUBLE qui a suivi le dossier, accompagnée par M. ARGAUT, malheureusement ils ne sont là ni l'un, ni l'autre pour évoquer le sujet.

Alors effectivement c'est tout nouveau au niveau du Département et il y a eu de longues négociations pendant plusieurs mois.

Il y aura un pilotage général au niveau du Département. Le Département définit les grandes orientations de la prévention spécialisée et fait la déclinaison du référentiel.

Ensuite, il y a un comité de pilotage local qui sera présidé par le maire auquel pourront être associés éventuellement d'autres élus et tous les partenaires.

Et puis, on conserve, et cela on y tenait beaucoup, un pilotage de terrain entre nos équipes à nous c'est-à-dire Mme Marie-Pierre PARES en tant que chef de projet contrat de ville, moi en tant que DGS et puis les éducateurs. On fait des rencontres régulières où l'on entre vraiment dans le détail des dossiers. On est vraiment sur le terrain, on ne voulait pas d'un pilotage à trop niveau.

Donc en fait, on a encore un pilotage à trois niveaux : le niveau des grandes orientations par le Département, un comité de pilotage au niveau de la commune et des partenaires, et un pilotage opérationnel qui restera en place.

Pour l'instant n'en sait pas plus puisqu'on est en cours de négociation avec le Département sur ce sujet.

**Mme Patricia ROGE**

C'était un peu l'inquiétude que j'avais. Si on ne reste pas sur le terrain c'est compliqué. Ce n'est pas nouveau mais on parle de plus en plus de la santé mentale chez les jeunes. Il faut un endroit où on peut échanger à ce sujet-là. On a deux éducateurs, peut-être qu'il faut associer d'autres gens, il y a d'autres personnes qui ont des capacités. Tous les réseaux de parentalité font énormément de choses et je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire à ce sujet.

### **Mme Florence LABOUREE**

Dans les travailleurs de terrain, il y a également les travailleurs sociaux du Département qui vont être associés.

### **Mme Patricia ROGE**

Sinon, chacun fait des trucs dans son coin.

### **Mme Florence LABOUREE**

Le but c'est de créer de la transversalité et qu'on échange un maximum d'informations afin qu'il y ait un meilleur suivi et une meilleure prise en charge des jeunes en difficulté et de leur famille.

### **M. Emmanuel LIMA**

Merci Florence pour ces précisions

### **M. Jean-Luc DRAGON**

Je voulais apporter des précisions. Dans le projet qui a été soumis il y a bien une gouvernance à trois niveaux complémentaires. Au niveau départemental il y a un comité qui associe le Département de l'Aube, les EPCI, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la DSDEN, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les Caisses d'Allocations Familiales / Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, les opérateurs de prévention spécialisée et tout autre acteur concerné, en fonction des enjeux du territoire. Donc pour répondre à votre question voilà tout ce qui est prévu pour le comité de pilotage. Vous avez tout cela de détaillé sur la page 4 du projet.

**Vote : unanimité**

**Retour de Mme LEDOUBLE  
et M. BALLAND**

**Sortie de M. André MAITROT, membre de  
l'Association Régies Services**

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION REGIES SERVICES**

*(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMINIA)*

**Vote : unanimité**

**Retour de M. André MAITROT**

### **CLASSES DE NEIGE 2026 : BUDGET PREVISIONNEL ET TARIFS**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)*

### **M. Florent BALLANFAT**

C'est probablement une déformation professionnelle mais je souhaitais intervenir par rapport aux moyens de transport.

Le voyage se fait en autocar. Je vois bien qu'il y a une commodité. On part d'un point A pour arriver directement à un point B. C'est sans doute le plus simple, mais est-ce le plus économique ou le plus écologique ? Je me demande s'il n'y aurait pas une possibilité de rechercher un autre mode de transport qui soit plus sécurisant et plus écologique, avec par exemple le train plus le TGV.

En fait, on peut arriver à la gare TGV de Grenoble, ce qui est relativement facile, même depuis Troyes, et ensuite on peut prendre une navette qui mène à Autrans. C'est une solution qu'il faudrait sans doute creuser et je pense qu'en plus il y aurait un petit aspect pédagogique intéressant.

On constate qu'il y a énormément de jeunes qui arrivent à l'âge de 18 ans sans avoir jamais pris le train, donc c'est aussi une façon de les habituer à utiliser d'autres modes de transport.

### **Mme Catherine LEDOUBLE**

On pourra regarder. Cependant, le changement de gare à Paris avec 115 enfants c'est compliqué.

### **Mme Sylvie GARET**

Je voudrais simplement préciser qu'effectivement c'est important d'avoir des projets pédagogiques. C'est important que les enfants de la commune puissent découvrir la nature et d'autres choses comme le vivre ensemble... Par contre il faut qu'on ait une participation financière raisonnée et que la commune s'adapte aux évolutions sociétales et environnementales. Il faudrait donc peut-être aussi affiner des critères par rapport au projet pédagogique en général.

### **Mme Patricia ROGE**

Juste pour conclure c'est quand même dommage de ne pas réfléchir à d'autres choses que les départs à la neige. Il peut par exemple ne pas y avoir de neige.

### **Mme Catherine LEDOUBLE**

Nous avons déjà fait une tentative. Nous avons interrogé les familles. On les interroge souvent quand même les familles.

### **Mme Patricia ROGE**

Là, je pense que c'est la manière de les interroger, qui ne va pas. Moi, si on me dit demain, est-ce que tu veux aller à la Martinique, je dis oui. Je préfère un voyage en Martinique plutôt qu'au lac du Der. Mais si après on a une approche pédagogique et qu'on m'explique par exemple pourquoi et comment on s'intéresse à la forêt, c'est différent.

**Vote : unanimité**

### **Sortie de M. Emmanuel LIMA membre du SAF**

**SUBVENTIONS A VERSER AU SAF ET AU RCSA POUR LEURS PARTICIPATIONS AUX SECTIONS SPORTIVES DU COLLEGE DE LA VILLENEUVE**

*(Lecture du rapport par M. Raymond Brunet)*

**Vote : unanimité**

### **Retour de M. Emmanuel LIMA.**

**CONVENTION DANS LE CADRE DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ACCES A L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE DE REIMS**

*(Lecture du rapport par Mme Sylvie QUINTART)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ANDRE ET L'ASSOCIATION « LE SALON DES REFUSES »**

*(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)*

**Vote : unanimité**

**GRATUITE DES PRATIQUES COLLECTIVES MUSICALES AUX MUSICIENS DE L'ORCHESTRE DE L'EMAL PARTICIPANTS AUX CEREMONIES PATRIOTIQUES**

*(Lecture du rapport par Mme Claudie LANOUX)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION DE PRET DE MATERIEL D'ANIMATIONS ENTRE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE GEORGES ROYER ET LES STRUCTURES CULTURELLES ET EDUCATIVES DE L'AUBE**

*(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)*

**Vote : unanimité**

**AVENANT N°2 AU MARCHE 2023-05-L01 RELATIF AUX NETTOYAGE DES LOCAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (LOT 1) – AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)*

**Vote : unanimité**

**AVENANT N°1 AU MARCHE 2023-05-L02 RELATIF AUX NETTOYAGE DES LOCAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX (LOT 2) – AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)*

**Vote : unanimité**

**MARCHE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES ET DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N°5 – APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR INDIVIDUEL DANS LE CADRE DE LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS – AUTORISATION A SIGNER**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

**VOIRIES COMMUNAUTAIRES ET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – INTERVENTIONS DANS LE CADRE DE LA VIABILITE HIVERNALE – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS**

*(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)*

**Vote : unanimité**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES FEUX TRICOLORES**

*(Lecture du rapport par M. André MAITROT)*

**Vote : unanimité**

**OUVERTURES DOMINICALES POUR 2026**

*(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)*

**M. Florent BALLANFAT**

Nous voterons encore une fois contre ce rapport. Nous sommes opposés au principe de l'ouverture des commerces et pôles commerciaux le dimanche.

Le dimanche doit rester une journée dédiée à d'autres pratiques que la consommation, une journée dédiée au repos des salariés qui doivent vivre mieux de leur travail sans sacrifier une partie de leur vie personnelle; De plus, c'est une mise en concurrence déloyale entre les centres commerciaux et les petits commerçants.

**Vote : 27 voix pour  
5 voix contre (Mmes GARET et ROGE, MM. BALLANFAT, CORNEVIN et LAROCHE)**

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA PERIODE 2026 - 2030**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Mme Patricia ROGE**

C'est dommage que cette convention tombe comme ça. Juste pour vous signaler que je sais qu'il a eu une réunion de la commission plénière mais comme nous ne sommes pas nombreux, personne n'a pu se libérer. Cependant, on aurait pu très bien en parler en commission enfance, petite enfance, jeunesse. On aurait pu en parler en commission sociale mais il n'y a pas de commission sociale donc c'est dommage.

Je n'ai absolument pas lu la convention parce qu'elle est arrivée tard, j'ai juste regardé vite fait. Sur le fond, on peut être d'accord.

Mais par exemple si on en avait parlé un peu avant on n'aurait déjà eu le diagnostic ou au moins un début de diagnostic. Vous avez fait des questionnaires on avait déjà parlé, vous deviez nous donner des retours, et on ne les a pas eu.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Je l'ai fait en commission plénière.

**Mme Patricia ROGE**

La CGT a été signée il y a quand même un moment, et il y a eu qu'une seule réunion à laquelle, on n'a pas pu être disponible. Il y a qu'une seule et unique réunion. Je pense qu'on est assez souvent là, je pense que tout le monde autour de la table pourrait le dire, il y a rarement des absents et on s'accroche. On n'est pas beaucoup pour se remplacer et on n'a pas toujours les dossiers à l'avance. Ceux qui ont été dans l'opposition savent ce que c'est mais il n'y en a plus beaucoup. Je pensais que ça aurait également pu être abordé à un autre moment.

Sinon sur les grands axes, il n'y a rien à dire. Sur l'aspect du soutien à la parentalité, j'ai noté que ça serait bien qu'on s'interroge autrement. C'est quelque chose de global, cela va avec la prévention.

Je vois également qu'il y a un axe : permettre aux habitants de participer aux animations. Il faut peut-être aussi permettre aux habitants de proposer des animations.

Je suis un peu dubitative sur l'axe : favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes. C'est très large, on peut donc tout et rien mettre dans cet axe. Mais il va surement être enrichi.

Je pense que on aura l'occasion d'en reparler.

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Je m'excuse pour la présentation tardive mais on l'a reçu que ce matin.

**Mme Patricia ROGE**

Je ne reviens pas là-dessus, mais on aurait pu avoir des points réguliers sur l'avancée des travaux sur la CTG. On participe tous à des commissions et la CTG touche plusieurs commissions. On aurait pu l'aborder et dire où on en était. Donc, C'est dommage qu'on ne soit pas au courant.

**Vote : unanimité**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DONNEE A  
MME LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Le prochain Conseil municipal aura lieu vendredi soir à 18h00 à La Grange.

Merci à vous.  
La séance est levée.

**FIN DE LA SEANCE À 21h00**

La Secrétaire de Séance,  
**Mme Olympe PAGLIA**